NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/13021
11 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Le présent rapport est soumis conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a reçu le 9 janvier 1979 la communication ci-jointe signée par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Gouvernement du Kampuchea démocratique et concernant la composition de la délégation de ce pays. A la session en cours (trente-troisième), l'Assemblée générale a accepté les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique délivrés par la même autorité. En conséquence, les pouvoirs ci-joints sont considérés comme en bonne et due forme.

/...

79-01042

Annexe

Phnom Penh, le 6 janvier 1979

A Monsieur le Secrétaire général
de l'ONU
New York

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant à mon télégramme en date du 3 janvier 1979 adressé au Président du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la composition de la délégation du Kampuchea démocratique est comme suit :

1.	NORODOM SIHANOUK	Haut représentant du Gouvernement du Kampuchea démocratique, Chef de la délégation
2.	THIOUNN PRASITH	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, membre de la délégation
3.	KEAT CHHON	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, membre de la délégation
4.	POC MONA (Mme)	Assistante de la délégation
5.	SIN TOUCH	Assistant de la délégation

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

IENG SARY

Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Gouvernement du Kampuchea démocratique

---